

Les déclarations ne sont pas entre guillemets et ne reproduisent peut-être pas littéralement les paroles du ministre:

Le financement de la participation de la Trans-Canada à l'aménagement du pipe-line entièrement canadien dépend du succès de la demande...

C'est-à-dire de la demande dont est saisie la Commission fédérale de l'énergie.

**Le très hon. M. Howe:** Mon honorable ami a une copie de mon discours. Y trouve-t-il ce passage?

**M. Green:** Je ne l'ai pas prétendu. Je dis simplement que c'est dit dans cette nouvelle.

**Le très hon. M. Howe:** Ce n'était pas dans le discours. Qu'importe ce qui est dit dans la nouvelle?

**M. Green:** Comme je serai évidemment limité à 30 minutes, je ne veux pas toutes ces interruptions. Laissez-moi poursuivre mes remarques. La nouvelle se poursuit ainsi:

...et l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario, visant l'aménagement du tronçon du nord-ouest de l'Ontario, stipule que la société Trans-Canada doit organiser ses finances pour que son programme complet de construction soit au point le 1<sup>er</sup> mai.

De toute façon, il est bien évident que la Commission fédérale de l'énergie n'accordera pas de permis pour le 1<sup>er</sup> mai. Le ministre a laissé entendre aujourd'hui qu'il accorderait un délai à cette société. Il n'a pas dit quelle en serait la durée, mais il a signalé qu'il accorderait un délai après le 1<sup>er</sup> mai. Il n'a pas dit si le gouvernement fédéral se proposait de commencer par le tronçon de 675 milles tout de suite sans attendre que la Trans-Canada démontre sa capacité financière.

A mon avis, c'est un point que le ministre devrait élucider. Il devrait aussi préciser si cette société peut se financer sans obtenir un permis de la Commission fédérale de l'énergie. On n'a pas encore signalé que la société peut le faire. Si elle ne le peut et si le ministre va entreprendre l'aménagement du pipe-line, que la société démontre ou non sa capacité financière, cela associerait les fonds des contribuables à la *Trans-Canada*, en misant sur la possibilité que la Commission fédérale de l'énergie délivre un permis. Si l'on perd à ce jeu, la *Trans-Canada* ne prendra probablement pas ce tronçon de 675 milles de la société de la Couronne et, vraisemblablement, les contribuables devront fournir plus de fonds parce que le Gouvernement se sera engagé et devra sortir la *Trans-Canada* d'embaras.

Il est extrêmement dangereux et risqué de fonder le plan sur un permis de la Commission fédérale de l'énergie, car nous savons qu'on a formulé de vigoureuses protestations devant cette commission. Nous lisons qu'il n'y a jamais eu de demande plus amèrement

[M. Green.]

contestée devant la Commission fédérale de l'énergie. Il y aura nécessairement un long retard. Nous en savons quelque chose sur la côte ouest parce que la *West Coast Transmission Limited* a subi un retard de plusieurs années. En outre la commission fédérale de l'énergie disposera en fait du droit de veto pendant bien des années. Bien que la commission puisse accorder un permis, la loi des États-Unis est telle qu'ils pourraient s'interposer n'importe quand dans l'avenir.

Je répète ce que disait cet après-midi le chef de mon parti, c'est-à-dire que nous ne devrions pas dépendre de la commission fédérale de l'énergie. C'est un organisme en pays étranger chargé de protéger les intérêts de ce pays. Le ministre lui-même a laissé entendre quelle attitude la Chambre devrait adopter à l'égard de cette commission dans la réponse qu'il a faite il y a deux jours à une question qu'on lui avait posée à propos des procédures en vigueur devant la Commission fédérale de l'énergie. On peut la lire en propres termes à la page 2136 du hansard du 13 mars:

Je ne voudrais pas me prononcer au sujet de procédures judiciaires dans un autre pays.

**Le très hon. M. Howe:** Alors, pourquoi le faites-vous?

**M. Green:** Voici justement à quel point nous devons compter sur des permis accordés par la Commission fédérale de l'énergie. Le Canada n'est ni si petit ni si faible qu'il doive se mettre dans une telle situation. Il me semble également qu'aller aux États-Unis le chapeau à la main, comme dans le cas qui nous occupe...

**Le très hon. M. Howe:** Nous n'allons pas aux États-Unis. Le gouvernement du Canada n'a présenté aucune demande aux États-Unis.

**M. Green:** La *Trans-Canada Pipe Lines* l'a fait.

**Le très hon. M. Howe:** Non, elle ne l'a pas fait.

**M. Green:** Monsieur le président, il faut que je vous demande de prier le ministre de se taire pendant que je parle.

**Le très hon. M. Howe:** Je gâche son discours.

**M. Green:** Le Canada va aux États-Unis le chapeau à la main. Le Canada a été placé dans une situation d'infériorité pour négocier cette affaire.

La question aurait dû être réglée de telle sorte que les États-Unis viennent acheter notre excédent de gaz. Lorsque le Canada en sera rendu là, il pourra vendre son gaz, et à un prix convenable.